

de poser cette question que je m'attendais à ce que le Livre blanc soit, selon toute vraisemblance, déposé avant la fin de la présente session, et que cela ne voulait pas dire nécessairement avant le congé.

LES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE EN VUE DE L'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au député d'Ottawa-Ouest en sa qualité de président du comité permanent des affaires des anciens combattants. Ma question concerne le rapport du comité qu'il a déposé il y a quelques minutes. Le député est-il disposé à faire le nécessaire afin de s'assurer, par les canaux habituels, que ce rapport serait adopté sans débat par la Chambre si une motion d'adoption était présentée demain? Si je pose cette question, c'est qu'à mon sens, il s'apercevra qu'il en est ainsi.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai déposé auprès du greffier de la Chambre l'avis d'adoption nécessaire. Il me semble que, selon le Règlement, un délai de 48 heures est requis, ce qui impliquerait, toujours selon le Règlement, que l'adoption du rapport pourrait avoir lieu au plus tôt jeudi. Quant à savoir si cette adoption pourra avoir lieu ce jour-là, cela dépend de la Chambre.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES SUBVENTIONS—LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES USINES DE PELLETISATION

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle que mon collègue de Saint-Jean-Est a posée au ministre de l'Expansion économique régionale jeudi dernier. Il s'agissait de la loi sur les subventions au développement régional qui est en vigueur depuis un an et de l'échec que cette loi a connu dans les deux provinces qui en ont le plus besoin, la Saskatchewan et Terre-Neuve. J'aimerais demander au ministre pourquoi, étant donné que près de 25 millions de dollars ont été dépensés au Québec, près de 5 millions au Nouveau-Brunswick et environ un demi-million en Saskatchewan, les usines de pelletisation font l'objet de discrimination, ou alors devons-nous conclure...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Cette question est indiscutablement irrecevable.

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, puis-je reformuler ma question?

[L'hon. M. Munro.]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La Chambre permettra certainement au député de reformuler sa question. Il admettra qu'elle prêtait à controverse et était irrecevable. Peut-être le député acceptera-t-il de la reformuler.

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, j'aimerais alors demander au ministre pourquoi des subventions ont été accordées pour des usines de pelletisation au Québec et pourquoi elles ont été refusées en Saskatchewan?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas...

[Français]

Je n'accepte pas l'affirmation qui a été faite, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

[Plus tard]

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, ma question de privilège porte sur le fait que je n'ai pas entendu la première réponse du ministre. Il parlait en français et mon écouteur ne fonctionnait pas. Puis le ministre s'est penché pour dire: «C'est mesquin». Indépendamment de ce qu'il a dit, je voudrais que le ministre se lève et rétablisse les faits si ma déclaration est inexacte. Je crois savoir que mes renseignements sont exacts, et je ne vois pas comment j'aurais pu être mesquin. Je voudrais entendre la réponse du ministre.

M. l'Orateur: Le député sait que le Règlement lui accorde le droit absolu de poser des questions, mais il ne saurait insister pour obtenir une réponse. Le ministre a répondu, je crois, qu'il n'acceptait pas la prémisse sur laquelle se fondait la question, et un débat s'est alors engagé sur la nature de situation.

M. McIntosh: Je le comprends parfaitement monsieur l'Orateur. Cependant, le ministre a-t-il dit qu'il n'acceptait pas ma déclaration ou la prémisse de cette dernière?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. A mon avis, nous ne devrions certainement pas entamer un débat. Sauf erreur, le ministre a dit, comme les ministres le disent parfois, qu'il n'admet pas la prémisse sur laquelle la question se fonde.

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, cette question est pour moi très grave. Le ministre doute de ma parole ou bien mes renseignements sont inexacts. Je voudrais que le ministre précise pourquoi il a dit que j'étais mesquin.